



Etat des lieux d'entrée sans le locataire

Par **Hico**, le **15/05/2012** à **21:24**

Bonjour,

J'ai contacté une agence immobilière afin de louer un appartement et j'ai trouvé une location qui me convient. Le logement est réservé, et je voulais prendre rendez-vous pour établir l'état des lieux d'entrée dans l'appartement. Or, l'agent immobilier m'a répondu que l'état des lieux serait déjà établi et que je pourrai le contester dans les 10 jours.

Cette situation vous semble-t-elle normale? Ne faut-il pas que le locataire soit présent pendant l'état des lieux?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **16/05/2012** à **07:14**

Bonjour, sachez que pas d'état des lieu d'entrée équivaut à appartement remis en bon état donc faite tres attention à bien vérifier leur état des lieux et surtout à le corriger avant de leur le rendre. Faites le tres rapidement et surtout gardez en une copie, cordialement